

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : FOG LIQUID STANDARD - 1L & 5L - JB SYSTEM - REF 04810 & 04811
FOG LIQUID HIGH TECH - 1L & 5L - JB SYSTEM - REF 04812

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Formulation liquide employée pour produire une fumée artificielle dense utilisée dans le milieu du spectacle évènementiel, des formations professionnelles et exercices relevant du secteur de la sécurité incendie, des opérations de tests d'étanchéité, de désenfumage industriel, etc...

Usage professionnel et grand public

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Beglec NV

't Hofveld 2C
1702 Groot-Bijgaarden
Tel +32 2 481 70 70 - Fax + 32 2 481 70 76 - Website : www.beglec.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquide Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle

2.2. Éléments d'étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Symboles / Pictogrammes :	Aucun
Phrases de danger :	Aucun
Mention de danger :	Non applicable
Conseil de prudence :	Non applicable
Fermeture pour sécurité Enfant :	Non applicable
Avertissement tactile :	Non applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1\%$ évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères éfinis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH

Produit	Identification Produit	%	Classification selon règlement CE n° 1272/2008 (CLP)
(2,2'-(ETHYLENEDIOXY)DIETHANOL)	(CAS Number) 112-27-6 (CE Number) 203-953-2 (N° REACH) 01-2119438366-35	14 - 30	Non Classé
(1,2-DIHYDROXYPROPANE)	(CAS Number) 57-55-6 (CE Number) 200-338-0 (N° REACH) 01-2119456809-23	4-10	Non Classé

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.
Appareil de protection respiratoire autonome isolant.
Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1.1. Pour les non-secouristes Procédures d'urgence :

Ventiler la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes Equipement de protection :

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.
Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Procédés de nettoyage :
Autres informations :

Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :	Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène :	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage :	Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver à l'abri de la lumière. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Température de stockage :	0 – 50 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

<u>8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques :</u>	Pas d'informations complémentaires disponibles
<u>8.1.2. Procédures de suivi recommandées :</u>	Pas d'informations complémentaires disponibles
<u>8.1.3. Contaminants atmosphériques formés :</u>	Pas d'informations complémentaires disponibles
<u>8.1.4. DNEL et PNEC :</u>	Pas d'informations complémentaires disponibles
<u>8.1.5. Bande de contrôle :</u>	Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:	Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
----------------------------------	--

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:	Lunettes de sécurité
----------------------	----------------------

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:	Porter un vêtement de protection approprié
Protection des mains:	Gants de protection

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires :	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié
--------------------------------------	---

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement :	Éviter le rejet dans l'environnement.
---	---------------------------------------

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Couleur : Incolore, Jaune
Odeur : Aucune.

Seuil olfactif : Pas disponible
Point de fusion : Non applicable
Point de congélation : Pas disponible
Point d'ébullition : 100 – 290 °C
Inflammabilité : Non applicable
Limites d'explosivité : Pas disponible
Limite inférieure d'explosion : Pas disponible
Limite supérieure d'explosion : Pas disponible
Point d'éclair : > 175 °C
Température d'auto-inflammation : 370 °C
Température de décomposition : Pas disponible
pH : 7 – 8
Viscosité, cinématique : Pas disponible
Solubilité : Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible
Pression de vapeur : Pas disponible
Pression de vapeur à 50 °C : Pas disponible
Masse volumique : 1018 kg/m³ 20°C
Densité relative : Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C : Pas disponible
Taille d'une particule : Non applicable
Distribution granulométrique : Non applicable
Forme de particule : Non applicable
Ratio d'aspect d'une particule : Non applicable
État d'agrégation des particules : Non applicable
État d'agglomération des particules : Non applicable
Surface spécifique d'une particule : Non applicable
Empoussiérage des particules : Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique : Pas d'informations complémentaires disponibles
9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité : Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique Stable dans les conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Réagit violemment au contact des agents oxydants

10.4. Conditions à éviter : Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles : Acides forts. Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique génère : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé / pH: 7 – 8
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé / pH: 7 – 8
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers : Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité :

Ecologie - général :	Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) :	Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) :	Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité :

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol :

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien :

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes :

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

Déchets de résidus / produits non utilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Emballage contaminé L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) :	Non applicable
N° ONU (IMDG) :	Non applicable
N° ONU (IATA) :	Non applicable
N° ONU (ADN) :	Non applicable
N° ONU (RID) :	Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) :	Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) :	Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) :	Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) :	Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) :	Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR - Classe(s) de danger pour le transport (ADR) :	Non applicable
IMDG - Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) :	Non applicable
IATA - Classe(s) de danger pour le transport (IATA) :	Non applicable
ADN - Classe(s) de danger pour le transport (ADN) :	Non applicable
RID - Classe(s) de danger pour le transport (RID) :	Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) :	Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) :	Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) :	Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) :	Non applicable
Groupe d'emballage (RID) :	Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement :	Non
Polluant marin :	Non
Autres informations :	Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre	Aucune donnée disponible
- Transport maritime	Aucune donnée disponible
- Transport aérien	Aucune donnée disponible
- Transport par voie fluviale	Aucune donnée disponible
- Transport ferroviaire	Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

15.1.2. Directives nationales

France	
Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyd

15.2. Evaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

